

Investissement étranger—Loi

des compagnies de chaque industrie que nous pourrions offrir aux Canadiens toute la gamme de possibilités qu'ils recherchent et à laquelle ils devraient avoir droit.

M. Gillespie: Nous avons connu l'augmentation la plus forte en 20 ans, Paul.

M. Hellyer: D'ici une dizaine d'années, avec une bonne gestion, nous pourrions acquérir l'un des géants dans la plupart des domaines importants et virtuellement avantageux pour le Canada. Alors, grâce à des ententes réciproques avec nos voisins, nous pourrions profiter des avantages d'échelle et d'une baisse des prix qui découlent de la concurrence internationale tout en bénéficiant de la recherche, du développement, de l'amélioration des produits et de l'expansion du marché dont jouissent les grandes companies. Nos scientifiques, ingénieurs, techniciens, analystes de marchés, courtiers, financiers vendeurs, publicistes et autres pourraient utiliser à fond leurs talents sans avoir à s'expatrier.

Cette politique positive du parti conservateur-progressiste est beaucoup plus importante que le bill dont nous sommes saisis. Elle vise non seulement à empêcher la situation de se détériorer davantage mais à l'améliorer et à nous lancer sur la voie d'une vraie solution dans le cadre d'une participation canadienne accrue. Pouvons-nous y arriver?

M. Baker: Pas avec ce gouvernement-ci.

M. Hellyer: Le député a parfaitement raison. C'est impossible avec ce gouvernement-ci. Pour que cela soit possible, il suffirait d'un gouvernement qui ait foi en l'avenir du Canada et qui puisse concevoir ce que cet avenir pourrait être—en d'autres termes, un gouvernement conservateur-progressiste ayant à sa tête le député de Halifax (M. Stanfield).

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est près de 5 heures. Aujourd'hui, une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, a été présentée par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas). La présidence a indiqué à ce moment-là qu'il y aurait consultation entre les représentants des différents partis ou entre les leaders des partis à la Chambre. En voici le résultat.

Il a été décidé que la motion serait présentée ce soir à 8 heures pour être débattue au cours de la soirée. On a également abordé la question de limiter la durée du débat et on a convenu, sous réserve, cela va de soi, d'un ordre de la Chambre, que le débat aurait lieu de 8 heures à 11 heures ce soir.

Il y aurait aussi sans doute un ordre prévoyant la suspension ou l'annulation de la procédure d'ajournement.

On a également convenu que le premier orateur de chaque parti à la Chambre aurait 20 minutes pour faire son exposé et que les autres participants auraient 15 minutes. Comme je l'ai précisé, la motion sera censée être

[M. Hellyer.]

adoptée d'office à 11 heures ce soir. La motion sera présentée à 8 heures ce soir.

Pour l'instant, j'aimerais demander à la Chambre si elle est disposée à accepter les limites de temps convenues pour le débat.

M. Bell: Oui, monsieur l'Orateur, nous acceptons. Sans préjudice pour la durée de tout débat futur, nous acceptons les limites de temps fixées à ce moment-ci, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, monsieur l'Orateur, vous avez exprimé notre accord en termes explicites.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

[Français]

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Nous accordons notre consentement, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

Des voix: D'accord.

M. Baker: Il est 5 heures.

M. l'Orateur: Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE-VOYAGEURS FERROVIAIRE DANS LE SUD-OUEST DE L'ONTARIO

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre les mesures qui s'imposent pour rétablir dans le sud-ouest de l'Ontario un service-voyageurs ferroviaire conforme aux besoins actuels et prévus du public.

—Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, la Chambre a déjà étudié cette question en d'autres occasions. Le transport ferroviaire, en particulier le transport des voyageurs dans le sud-ouest de l'Ontario, soulève des discussions à la Chambre depuis bien des années. Je ne pourrais pas dire, Votre Honneur, ce qui a amorcé ces discussions et j'ignore si ce sont des raisons politiques qui les ont tout d'abord provoquées. Il demeure qu'en 1973 cette question s'apparente à celle de la maternité. Personne ne semble s'opposer à un service-voyageurs dans le sud-ouest de l'Ontario mais, par contre, personne malheureusement ne prendra de dispositions pour en assurer un.